

PASSIF

Capital versé.....	314,360 00
Réserve.....	75,00 00
Profits et pertes.....	58,299 15
Billets en circulation.....	255,515 00
Balance due au Gouvernement Provincial.....	39,962 01
Dépôts du public remboursables à demande.....	70,026 65
Dépôts du public remboursables après avis.....	715,517 66
Intérêts due sur dépôts.....	4,892 88
Dividendes non réclamés.....	2,353 25
Dividendes No 50.....	9,430 80
Autre passif non compris dans les items précédents.....	4,500 00
	\$1,549,887 10

E. R. BLANCHARD,
Caissier.

St-Hyacinthe. 31 janvier 1900.

Congrès International des Voyageurs et Représentants de Commerce

On nous communique la circulaire suivante adressée à tous les voyageurs et représentants de ce commerce de France.

Monsieur et cher Collègue,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'un Congrès international de voyageurs et représentants de commerce se tiendra les 9, 10 et 11 juillet 1900, dans la grande salle des Fêtes du Trocadéro.

Ce Congrès, faisant suite à ceux déjà tenus tant à Paris qu'à l'étranger, et devant avoir une importance considérable pour la corporation, il est absolument nécessaire que tous les concours lui soient apportés.

Ces assises, présidées, par un membre du Gouvernement, auront un caractère officiel dont l'intérêt ne doit pas vous échapper.

C'est pourquoi nous faisons un pressant appel à tous les voyageurs et représentants de commerce de France et de l'étranger afin qu'ils participent à nos travaux dans la plus large mesure.

A cet effet, nous vous adressons ci-inclus le programme et le règlement adoptés par la Commission d'organisation dans sa séance du 14 octobre dernier.

Il est absolument nécessaire que la Commission d'organisation soit fixée le plus tôt possible sur le nombre des adhérents; nous insistons donc d'une manière toute particulière pour que

vous ayez l'obligeance de nous retourner dans le plus bref délai la carte d'adhésion que nous vous adressons ci-inclus.

Le Congrès étant divisé en trois sections, nous vous serons obligés de vouloir bien nous indiquer celle se rapportant aux questions que vous voulez traiter, afin de vous inscrire comme membre de la Commission.

Toutes les communications devront être adressées à M. A. Jamet, secrétaire général, rue du Lunain, 1, Paris.

Adresser les fonds à M. Ch. Fleig, trésorier, boulevard de Strasbourg, 13, Paris.

Le président du comité d'administration,
E. VERVELLE.

Les Vice-Présidents,
H. BROCHARD, A. GUEY, E. ROCHE.

Le Secrétaire général,
A. JAMET.

Le Trésorier,
CH. FLEIG.

Les Secrétaires adjoints,
FIGEAC, ROGER.

Les cendres de bois

Un des meilleurs engrais est certainement la cendre de bois, qu'elle ait ou non servi à la lessive. Non seulement les cendres constituent réellement une matière fertilisante, mais elles modifient l'état physique du sol et servent encore d'insecticide.

Qu'elles soient plus ou moins riches en potasse, en soude, en acide phosphorique, peu importe, l'essentiel est de les utiliser au lieu de les laisser perdre, ainsi que cela se fait si souvent. D'une façon générale, elles conviennent à tous les sols et à toutes plantes et on peut les employer sans crainte à hautes doses. Elles donnent de la consistance aux terres légères dans lesquelles elles contribuent à maintenir l'humidité, tandis qu'elles divisent les sols compacts.

Leur action est surtout surprenante dans les jardins et sur les prés naturels. En un mot, nous recommandons de conserver les cendres, d'en faire même avec des brindilles de toute nature, les herbes, etc. Les mauvaises herbes contiennent presque toujours des graines qui lèveront, le seul moyen de les rendre inoffensives et même fécondantes, consiste donc à les réduire en cendres.